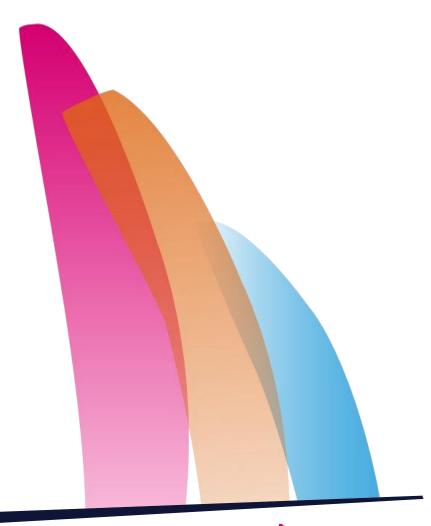
Réforme de la fiscalité

Vision de la CCI-NC sur la **s**tratégie et les attentes du monde économique

21 janvier 2022





Préambule

Tel que rappelé par l'expert **Jean-Pierre Lieb**, auteur de deux rapports sur la fiscalité Calédonienne en 2010 et 2011 :

« Toute politique fiscale doit s'ancrer dans une vision stratégique du développement économique.

Ce n'est qu' à ce prix que l'on pourra bâtir un chemin de croissance durable et surmonter à la fois les problèmes d'inégalités et l'autonomie financière de la Nouvelle Calédonie »

Pour conduire une réforme fiscale juste, efficace et adaptée, il convient tout d'abord :

- De respecter un niveau de dépense publique soutenable par la collectivité.
- De fixer le niveau de service public et de protection sociale attendu en valeur par habitant.
- D'identifier les leviers de recettes existants ou à mettre en œuvre : Fiscalité, croissance économique...



Doctrine fiscale CCI-NC

Pour suivre, nous pourrons alors bâtir une stratégie économique robuste et identifier les mesures à court et moyen terme à mettre en œuvre. C'est notamment l'objet des travaux menés par la CCI-NC dans le cadre de NC ECO.

Pour rappel, la doctrine fiscale de la CCI-NC s'articule autour des points suivants :

- Une simplification de la fiscalité et de sa lisibilité.
- Des taux faibles portant sur une assiette large.
- Une fiscalité qui pèserait sur le consommateur / utilisateur plutôt que sur l'investisseur.
- Une absence de choc fiscal à la hausse.
- Une absence de fiscalité confiscatoire.
- Une absence de biais économique ou de concurrence déloyale créée par la fiscalité.
- Une absence d'effets de seuil.
- Une fiscalité qui taxe la richesse créée plutôt que les outils qui servent à la produire.



Mesures soutenues par la CCI-NC

Au regard de cette doctrine, la Chambre de Commerce et d'industrie identifie cinq mesures qu'elle souhaite soutenir activement :

Réduire le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) :

Une fiscalité qui pèserait sur le consommateur / utilisateur plutôt que sur l'investisseur serait propice au développement économique. Cette mesure doit s'accompagner d'un marketing fiscal de la NC pour attirer les investisseurs étrangers.

Réformer la CCS :

Des taux faibles portant sur une assiette large pour un meilleur rendement et plus d'équité fiscale.

Réformer la TGC :

Des taux faibles portant sur une assiette large, une simplification et meilleure lisibilité par une convergence des taux, l'abaissement du seuil de franchise en base et la mise en place d'une TGC sociale.



Mesures soutenues par la CCI-NC

Mettre en place des taxes comportementales (Tabac, sucre...) :

Une fiscalité qui pèserait sur le consommateur / utilisateur et dont les recettes soient fléchées vers la prévention des comportements à risque pour en diminuer l'impact sur les régimes sociaux.

Accompagner la relance du tourisme international :

Une fiscalité qui pèserait sur le consommateur / utilisateur et permettrait à la NC de se doter des moyens nécessaires au développement de cette filière porteuse en termes de développement économique et d'emploi.

La CCI-NC considère nécessaire qu'une large concertation soit menée avec les acteurs du monde économique sur les autres points de la réforme afin d'éviter, notamment, les écueils suivants :

- Risque de choc fiscal à la hausse et dégradation du pouvoir d'achat des ménages.
- Fiscalité confiscatoire au détriment d'une fiscalité encourageant l'investissement.

Le consentement à l'impôt et l'efficacité de l'outil fiscal passent avant tout par la simplification, la transparence et la lisibilité. En ce sens, il ne nous semble pas opportun de multiplier les mesures qui, pour beaucoup d'entre-elles, risquent d'entraver le nécessaire développement économique de la NC.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



